Image not found or type unknown

Litige avec un garage auto

Par **riaud**, le **02/09/2008** à **10:57**

bonjour,
mon fourgon a été vidangé par un garage .
en déplacement ,au 300 iemes km mon moteur a des dommages et ne fonctionne plus.
vu par des mécaniciens, il s'avère qu un trop plein d huile ,aurais augmenter
la pression du moteur et donc endommagé la mécanique.
l année de fabrique du fourgon et fin 1999,et le kilométrage et de166000.
il a été remorqué et mit dans un garage.
est il possible de se retourner contre ce garage ki a fait la vidange le 28 aout a 18h?quels sont mes droits? et quelles sont les procedures à entreprendre?

merci de votre gentillesse
j attends vos informations avant d engager les procedures.
m elle Riaud

Par **jeetendra**, le **02/09/2008** à **18:33**

bonsoir, pour votre problème de moteur, [fluo]cela va demander une expertise[/fluo] pour déterminer l'origine de la panne, parce que bien entendu la partie adverse le garagiste qui a effectué la vidange va nier sa responsabilité, avez vous une assurance de protection juridique, ou un avocat, quel est le montant du préjudice, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés